



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 21 février 2020

## Communiqué de Presse

20  
élections  
municipales  
20

**Plus que 4 jours  
pour le dépôt des candidatures  
aux élections municipales  
des 15 et 22 mars 2020**

Il ne reste plus que 4 jours pour le dépôt des candidatures aux élections municipales en Dordogne.

Les candidats peuvent se rendre en Préfecture ou en Sous-préfectures (Nontron, Bergerac et Sarlat) selon les modalités suivantes jusqu'au **jeudi 27 février 2020 18h00**. Attention, il n'y a pas de réception les samedi et dimanche 22 et 23 février 2020.

**La préfecture conseille aux candidats de ne pas déposer leur dossier au dernier moment et de bien vérifier que leur dossier est complet, et notamment de bien veiller à fournir :**

- une attestation d'inscription sur les listes électorales datant de moins de 30 jours avant le dépôt,
- la copie de la carte nationale d'identité (ou tout autre pièce prouvant l'identité avec photo),
- une attestation des services fiscaux pour les personnes qui sont inscrites sur les listes électorales d'une autre commune que celle où elles se portent candidat,
- ne pas oublier la mention manuscrite originale (pas de photocopie ou de courrier électronique) devant figurer en fin de déclaration de candidature en cas de candidature groupée (pour les communes de – de 1 000 habitants) et pour les listes des communes de + de 1 000 habitants.

---

### Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle  
05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 -[pref-communication@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-communication@dordogne.gouv.fr)



@prefecture24 –



@Prefet24

---